DELEGATION DE MANDAT

Entre les soussignés :

Ci-après dénommé le Mandataire Le Clos IMMOBILIER 9 place du Capitole à Toulouse

Agissant en qualité d'agent immobilier titulaire de la carte professionnelle N° CPI 3101 2016 000 012 798

Délivrée par la Préfecture de la CCI de TOULOUSE le 06/10/2016

Ci-après dénommé le Délégataire

ABAFIM PRESTIGE

ABAFIM PRESITGE

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes représentée par Mr Daniel Fourcade gérant,
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX
Et Représentée par M. Arnaud LORGEOUX l'agent commercial Inscrit au RCS de Toulouse Siret: 380 810 671

Tous deux régulièrement titulaires d'une carte professionnelle conformément à la loi n°70/9 du 2 janvier 1970, il est convenu ce qui suit:

Le Mandataire est titulaire d'un mandat enregistré dans son registre des mandats sous le numéro 1149 et concernant : Une maison située 108 route de Pibrac – 31700 CORNEBARRIEU

PRIX DE VENTE: 895 000 **EUROS**

Commission 44 750 EUROS TTC dont commission rétrocession 50 %

Ce mandat, autorise le mandataire à s'adjoindre ou se substituer tout professionnel de son choix en vue de son accomplissement.

En conséquence, le mandataire délègue au délégataire, qui accepte, ses droits et obligations résultant de ce mandat enregistré au registre des mandats ABAFIM sous le N° 25743, tout en restant seul responsable vis-à-vis du mandant.

En cas de réalisation de l'objet du mandat par le délégataire, sa rémunération sera de :

50 % du montant total de la rémunération T.T.C à la charge du mandataire, dès que celui-ci aura perçu ses propres honoraires.

DUREE DE LA DELEGATION

La présente délégation est consentie et acceptée pour une période qui ne serait être supérieure à celle du mandat initial.

En cas de dénonciation ou réalisation de l'objet du mandat initial, le mandataire s'engage à en aviser le délégataire dans les meilleurs délais.

Fait à TOULOUSE le 10/03/2023

en deux exemplaires.

Le Mandataire Jean-Jérôme BONDON

ABAFIM

Le Délégataire : Arnaud LORGEOUX agent commercial

Pour ABAFIM PRESTICE sart